

**DATE DE PUBLICATION : 9 octobre 2008**

## **Le Secrétaire général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 3 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Michel CHEVALIER, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer :

- tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition ou de cession de biens immobiliers, aux prix, charges et conditions que le délégant jugera convenables, ainsi que tous mandats correspondants ;
- tous documents relatifs à la création, la modification ou la suppression de toutes servitudes, mitoyennetés ou traités de cour commune avec ou sans indemnité.

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Michel CHEVALIER, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de subdéléguer aux directeurs de succursales la signature de tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition ou de cession de biens immobiliers.

Cette délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Frédéric PEYRET